RCS : COUTANCES
Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 C 00001
Numéro SIREN : 487 558 751
Nom ou dénomination : G.I.E. CENTRE COMMERCIAL ODYSSEE

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2019 sous le numéro de dépôt 8697

605CL

24. A86J7 R. vol 5

G.I.E. « CENTRE COMMERCIAL ODYSSEE »
Groupement d'intérêt économique
Centre Commercial « ODYSSEE » - Parc « ODYSSEE »
50180 AGNEAUX
487.558.751 RCS COUTANCES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quatre octobre, à huit heures trente, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, d'un commun accord entre eux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Election du président et du secrétaire ;**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Sont présents ou représentés :

- Madame Delphine LE TOURNEUR,
- Monsieur Laurent LE TOURNEUR,
- Monsieur Pierre GUERIN.

Madame Delphine LE TOURNEUR, désignée Présidente de séance constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, la Présidente rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE

Le Conseil d'administration élit à l'unanimité Madame Delphine LE TOURNEUR, nouvelle présidente, et Monsieur Laurent LE TOURNEUR, nouveau secrétaire, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'administration confère à l'unanimité tous pouvoirs à la Présidente ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, notamment à la société d'avocats FIDAL, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et dépôt nécessaires en exécution des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Bon pour Acceptation des fonctions de Présidente

Bon pour acceptation des fonctions

G.I.E. « CENTRE COMMERCIAL ODYSSEE »
Groupement d'intérêt économique
Centre Commercial « ODYSSEE » - Parc « ODYSSEE »
50180 AGNEAUX
487.558.751 RCS COUTANCES

PROCES-VERBAL DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

DU 4 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quatre octobre, au siège, l'administrateur unique, Monsieur Pierre GUERIN, a décidé de ce qui suit :

PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE DE LA SOCIETE HERMAINVEST

L'administrateur unique constate que la société HERMAINVEST, qui était membre de droit en sa qualité de bailleur, a perdu sa qualité de bailleur et par suite de membre de droit le 27 mai 2019 en conséquence de la cession de son ensemble immobilier à la société AGNEAUX DISTRIBUTION.

COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'administrateur unique, prenant acte de la démission le 27 mai 2019 de Monsieur Hervé GUERTON et de Madame Martine GUERTON, administrateurs et respectivement président et secrétaire, décide de coopter Madame Delphine LE TOURNEUR, demeurant à SAINT-LO (50000) - 279 Chemin de l'Hôtel Vannier, Village de Lignerolles, et Monsieur Laurent LE TOURNEUR, demeurant à SAINT-LO (50000) – 279 Chemin de l'Hôtel Vannier, Village de Lignerolles, nouveaux administrateurs pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Cette cooptation devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale ordinaire.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'administrateur unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, notamment à la société d'avocats FIDAL, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et dépôt nécessaires en exécution des présentes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'administrateur unique et les nouveaux administrateurs.

Monsieur Pierre GUERIN

Madame Delphine LE TOURNEUR

Bon pour Acceptation des fonctions d'administrateur

Monsieur Laurent LE TOURNEUR

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

G.I.E. « CENTRE COMMERCIAL ODYSSEE »
Groupement d'intérêt économique
Centre Commercial « ODYSSEE » - Parc « ODYSSEE »
50180 AGNEAUX
487.558.751 RCS COUTANCES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 OCTOBRE 2019

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 4 octobre 2019 à 9 heures, sur convocation de la présidente du conseil d'administration, les membres du groupement d'intérêt économique G.I.E. « CENTRE COMMERCIAL ODYSSEE » se sont réunis au siège de ce dernier, à l'effet de délibérer en assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- ***[...] ;***
- ***ratification de la cooptation par l'administrateur unique de nouveaux administrateurs ;***
- ***retrait de membres ;***
- ***entrée de membres ;***
- ***pouvoirs pour les formalités.***

Il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Delphine LE TOURNEUR, présidente du conseil d'administration.

Madame Emile PREVEL, présent et acceptant, est désigné en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent un tiers au moins des voix. En conséquence, la présidente déclare que l'assemblée peut valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

[...].

Il dépose sur son bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ;

- la feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont joints les pouvoirs des membres représentés ;

- ... ;

- ... ;
- ... ;
- ... ;
- le texte des résolutions présentées à l'assemblée.

La présidente déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège dans les délais prévus.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

[...].

Enfin, la présidente offre la parole à tout membre qui désirerait la prendre.

Après échange de diverses observations et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...].

DEUXIEME RESOLUTION

[...].

TROISIEME RESOLUTION

[...].

QUATRIEME RESOLUTION

[...].

CINQUIEME RESOLUTION

[...].

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation par l'administrateur unique de nouveaux administrateurs, Madame Delphine LE TOURNEUR et Monsieur Laurent LE TOURNEUR, pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée : 14 voix pour
5 voix abstention

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate pour régulariser qu'il y a eu :

- le retrait en qualité de membre de :

 * La société CAMONT, ayant son siège social à CHERBOURG-OCTEVILLE (50100) – 39 Rue des Portes, 383.770.260 RCS CHERBOURG,

Et l'entrée en qualité de membre de :

 * La société TIZIO, ayant son siège social à CHERBOURG-OCTEVILLE (50100) – 39 Rue des Portes, 487.635.336 RCS CHERBOURG,

le 30 juin 2006,

- le retrait en qualité de membres de :

 * La société ATLANTIQUE DIFFUSION, ayant son siège social à SAINT-MICHEL SUR ORGE (91240) – 4bis Rue Diderot, ZAC de la Noue Rousseau, 439.985.664 RCS EVRY,

 * La société DHD COIFFURE, ayant son siège social à AGNEAUX (50180) – Centre Commercial Odyssée, Zone de la Tremblaye, 478.262.892 RCS COUTANCES,

 * La société SAVAGIL, ayant son siège social à LAVAL (53000) – Centre Commercial de la Mayenne, 338.504.905 RCS LAVAL

Et l'entrée en qualité de membres de :

 * La société SOCIETE RIU AUBLET ET COMPAGNIE, ayant son siège social à PARIS (75003) – 114 Rue de Turenne, 712.044.502 RCS PARIS,

 * La société OKAIDI, ayant son siège social à ROUBAIX (59100) – 162 Boulevard de Fourmies, 398.110.445 RCS LILLE METROPOLE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, notamment à la société d'avocats FIDAL, pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales ou réglementaires notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DG

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et le secrétaire de séance.

